

**ORDRE DU JOUR 2/2023**  
**Conseil intercommunal du réseau AJERCO**  
**Séance ordinaire**

**Mardi 26 septembre 2023 à 19h00**  
**Salle Villageoise de Moiry**

Le Conseil intercommunal sera présidé par M. Albert Emery.

1. Bienvenue
2. Appel
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Communications du Président  
Courrier  
Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Nomination au CODIR  
Assermentation membre CODIR
6. Nomination à la Commission de gestion
7. Approbation du PV de la séance du 27 avril 2023
8. Communications du CODIR
9. FAJE – fiche indicateurs de gestion
10. **Préavis du CODIR 02/2023**  
**Budget de fonctionnement pour l'année 2024**  
Lecture du rapport de la commission de gestion - discussion  
Adoption du préavis 2/2023
11. Propositions individuelles et divers

**Prochaine séance du Conseil intercommunal :**

**2 mai 2024, lieu à définir**

La Commission de gestion tiendra séance le 26 mars 2024

Mex, le 11 septembre 2023

**Conseil intercommunal AJERCO**

Président : M. Albert Emery

Vice-Présidente : M. Valérie Codina Cervellin

Secrétaire : Mme Juliane Brand

[albert.emery@bluewin.ch](mailto:albert.emery@bluewin.ch)

[valerie.codina@penthalaz.ch](mailto:valerie.codina@penthalaz.ch)

[conseil.ajerco@gmail.com](mailto:conseil.ajerco@gmail.com)

079. 33.13.40

021 863 20 50

021 706 18 33

# Procès-verbal 2/2023

De la séance ordinaire du  
Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Mardi 26 septembre 2023 à 19h05

\* \* \* \* \*

**Salle Villageoise – Moiry**

---

La séance est ouverte à 19h05.

**Présidence** : Albert Emery  
**Secrétaire** : Juliane Brandt

**Liste de présence :**

Communes (délégations municipales) : 22 communes représentées (c.f. liste annexée).

Communes (délégations législatives) : 19 communes représentées (c.f. liste annexée).

CODIR : 6 membres

M. Yves Jauner, Mme Barbara Busigny, M. François Delay, Mme Caroline Jaugey, Mme Laurence Peytregnet et Mme Florence Texier-Claessens ; Mme Marylin Sieber est démissionnaire.

Invité : M. Claude Borgeaud, directeur général de l'ARAS.

**Liste des communes et personnes excusées:**

Communes excusées : 4 (c.f. listes annexées).

---

**1. Bienvenue**

M. Emery préside la séance et déclare la séance ouverte à 19h05. Il souhaite la bienvenue aux délégués des communes présentes, au directeur général de l'ARAS, M. Borgeaud, ainsi qu'aux membres du CODIR.

**2. Appel**

La secrétaire procède à l'appel des délégués représentants du Conseil intercommunal (CI) du réseau AJERCO et note la présence de 22 communes pour les délégations municipales et 19 pour les représentants du législatif; 4 communes sont excusées.

Le nombre total de délégués présents s'élève à 41. Le quorum est atteint ; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité moins une abstention.

#### **4. Communications du président et assermentations**

Conformément à l'article 90 de la Loi sur les communes, il est procédé à l'assermentation de Mme et MM. Murielle Clerc, Joachim Cretegy, François Weihs, Cédric Beaud, François Régis Drouhard et Cédric Debétaz.

L'assemblée se lève.

M. Emery donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. A l'annonce de leurs noms, l'ensemble des personnes citées ci-dessus prêtent serment.

#### **5. Nomination au CODIR et assermentations**

M. Emery annonce que Mme Marylin Sieber est démissionnaire du CODIR ; Mme Nicole Reymond, déléguée de la Commune de La Sarraz, s'est portée candidate à la succession de cette dernière et est vivement recommandée par les membres du CODIR ainsi que les communes membres de l'îlot de La Sarraz. L'assemblée élit Mme Reymond par acclamation.

Conformément à l'article 90 de la Loi sur les communes, il est procédé à son assermentation.

#### **6. Nomination à la Commission de gestion**

M. Emery annonce que l'assemblée doit élire deux membres de la commission de gestion en remplacement de Mmes Nicole Reymond, élue en tant que membre du CODIR et Anne-Lise Rime, démissionnaire pour des raisons professionnelles.

Sont élus par acclamation en tant que membres de dite commission : Mme Ruth Müller et M. Joachim Cretegy.

#### **7. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée du CI du 27 avril 2023 est adopté à l'unanimité moins huit abstentions.

#### **8. Communications du CODIR**

M. Yves Jauner, président du CODIR, remercie Mme Marylin Sieber pour son implication et son travail au sein du CODIR ; il dit se réjouir de la collaboration future avec Mme Nicole Reymond tout en soulignant que le CODIR a toujours d'excellents rapports avec la Commission de gestion dans laquelle Mme Reymond a œuvré jusqu'à ce jour.

La suite de l'intervention de M. Jauner est jointe en fin de procès-verbal.

#### **9. FAJE – fiche indicateurs de gestion**

M. Claude Borgeaud commente le document qui a été transmis aux membres de l'assemblée.

#### **10. Préavis 02/2023**

##### **Budget de fonctionnement pour l'année 2024**

La lecture du préavis n'étant pas demandée, Mme Reymond, rapporteuse de la Commission de gestion, donne lecture du rapport de celle-ci.

**Q. ?** de M. Cédric Beaud à propos des augmentations de certains postes du budget, en particulier celles dues à des nouvelles normes auxquelles l'AJERCO doit se conformer.

**R.** : M. Borgeaud explique qu'il est nécessaire de respecter les normes légales édictées en matière d'aménagements de locaux lorsqu'une structure d'accueil est ouverte. Il revient à l'OAJE d'effectuer ces contrôles et délivrer les autorisations d'exploitation. Toutes les structures de l'AJERCO ont obtenu ces autorisations ; mais des nouvelles visites de locaux ont été réalisées récemment par le service chargé de l'évaluation et a indiqué que certains locaux qui avaient des autorisations d'exploitation depuis près de dix ans (par exemple à Pampigny), devraient effectuer certains travaux – en l'occurrence d'un montant évalué à près de CHF 80'000.- ! Pour d'autres structures, ce service a jugé qu'il fallait une personne supplémentaire dans une structure en raison de l'emplacement de la place de jeux (les enfants devraient être encadrés en fonction). M. Borgeaud est non seulement étonné de ces changements de critères d'évaluation qui ne se basent sur aucune modification du cadre de référence en vigueur mais les déplore, voire les conteste. En effet, le réseau AJERCO est doté de personnes formées qui ont des connaissances au niveau pédagogique pour garantir l'accueil sécurisé et de qualité des enfants. Etant donné que le réseau AJERCO ignore si ces modifications onéreuses devront être mises en place, il s'agit d'inscrire ces dépenses hypothétiques au budget 2024.

**Q.** ? de Mme Faine : « Quelle est la loi dont découle ces critères d'évaluation et leur éventuelle modification ? »

**R.** : M. Borgeaud : le cadre de référence découle de directives cantonales que chacun peut consulter sur le site de l'AJERCO. Il convient également d'ajouter que certaines prescriptions relèvent de recommandations et non d'exigences légales. Nous appliquons évidemment les exigences et nous prenons note des recommandations. Pour les futures nouvelles structures, c'est d'ailleurs sur ces normes que le réseau s'appuie pour la réalisation des locaux.

La parole n'étant plus demandée, le préavis 02/2023 est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

## **11. Propositions individuelles et divers**

M. Albert Emery indique que la secrétaire du CI de l'AJERCO, Juliane Brandt, a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2023 au motif qu'elle entreprend une formation parallèlement à son activité professionnelle. Il la remercie chaleureusement pour son travail durant ces trois années qui ont vu la mise en place des nouveaux statuts du CI de l'AJERCO et l'élection des délégués des conseils généraux et communaux. Juliane Brandt remercie à son tour M. Albert Emery ainsi que le CODIR, en particulier M. Yves Jauner, ainsi que M. le Directeur de l'ARAS, M. Claude Borgeaud, pour l'excellente collaboration durant ces années, ainsi que leur sens de l'humour et les rires qui ont permis un travail d'autant plus agréable.

La date de la prochaine séance est fixée au 2 mai 2024, à 19h, à Montricher.

La Municipalité de Moiry est chaleureusement remerciée pour la mise à disposition de la Salle Villageoise et pour l'apéritif offert à l'issue de la séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h01.

Le président

Albert Emery

La secrétaire

Juliane Brandt

## **ANNEXE** : intervention de M. Yves Jauner, président du CODIR

Mesdames, Messieurs,

Le réseau AJERCO a pour mission de gérer l'offre d'accueil pour les communes membres du réseau et d'en coordonner son développement. Le comité de direction collabore en lien étroit avec différentes Municipalités et associations scolaires pour la création de places d'accueil et, fonction des possibilités, développer l'offre en réponse aux besoins à court terme et moyen-long terme des habitants de leur commune et environ.

Le document récapitulatif des statistiques 2022 a été envoyé aux communes du réseau AJERCO. Ce document vous donne des chiffres relatifs à vos communes sur le nombre d'accueil d'enfants. Plusieurs communes ont apprécié avoir ces chiffres. Merci pour votre retour et pour le travail effectué par le service communication.

Le projet « nouvelle terre » pour une garderie de 44 places est en cours de réalisation pour une remise des locaux à fin 2024.

Une UAPE de 24 places est en cours pour une ouverture prévue au début janvier. Des travaux modifications locaux sont en cours de réalisation aux Laurelles 1 à Cossonay. Merci à Florence Texier-Claessens pour son investissement pour pouvoir ouvrir cette UAPE.

Le projet de création d'un UAPE de 48 places en lieu et place de 24 places, a été validé par les communes membres de l'ilot de la Sarraz. Ce projet sera toutefois décalé dans le temps. Les travaux débuteront en 2024 pour que la nouvelle structure soit disponible en août 2025.

Le 24 juin, la garderie L'Arlequin a ouvert ses portes aux parents, aux familles et visiteurs pour célébrer 10 années de fonctionnement. Les prestataires ont également été conviés.

En août 2023, 22 places supplémentaires en préscolaire (de 3 mois jusqu'au début de la scolarité obligatoire) ont été créées à Eclépens en complément des 22 places déjà existantes au sein de L'Oasis et ceci dans le but de répondre aux nombreuses demandes des familles. Nous avons également étendu la capacité d'accueil de l'UAPE Les Frimousses, ceci pour accueillir 24 enfants supplémentaires de la 1P à la 6P.

Une commission de construction a été nommée au CODIR pour le projet garderie de Daillens. C'est Mme Jaugey qui sera la présidente de cette commission.

En collaboration avec le service RH de l'ARAS JUNOVA, le CODIR travaille sur une stratégie globale de communication avec les différents publics cibles. (CI, Communes, parents, etc). Ceci afin de maintenir un climat de compréhension et de confiance dans le réseau et son développement.

Le CODIR va travailler en novembre 2023 sur le plan de développement réseau Ajerco.

Les communes de l'ilot ASI7 nous ont écrit pour soutenir la candidature de Mme Nicole Reymond, Municipale à La Sarraz, au CODIR de l'AJERCO. Mme Reymond officie en tant que membre de la commission de gestion et finance et nous avons de bonne relation avec la commission. C'est avec plaisir que nous accueillons Mme Reymond au sein de notre CODIR. Au nom du comité de direction je remercie Madame Maryline Sieber membre du CODIR, avec qui nous avons travaillé sur différents projets au sein du CODIR depuis juin 2020 à juin 2023. Nous formons nos meilleurs vœux de succès pour son avenir, aussi bien dans sa vie professionnelle que personnelle et la remercions vivement pour son implication au sein du CODIR AJERCO durant ces trois années.

Rappel ; Pour toutes question au sujet de bâtiment ou autorisation, merci de prendre contact avec le codir ou M. Borgeaud. Ne pas passer par la directrice d'une structure ou par la directrice AJE. Toutes décision ou réponse doit être valider par le codir.

Il est à noter encore une remarque relative au rapport de la commission, à savoir :

*Page 1 dernier paragraphe :*

*Une coquille est à relever dans le tableau de répartition des coûts par communes, car il manque dans le bas du tableau la nouvelle structure d'UAPE de Cossonay de 48 places. Le total étant juste, il n'y a pas de modification dans les facteurs de répartition des coûts*

La ligne était en effet masquée.

*Page 2 deuxième puce dernier paragraphe :*

*Et qu'en est-il des 24 places supplémentaires dès août 2024 des P'tits Guêpiers à Penthaz annoncées dans le Budget 2024 page 33 compte 585 mais pas dans le préavis ? est-ce une coquille ?*

Cette augmentation de place était prévue au budget 2023. Nous ne l'avons pas ré-indiqué dans le préavis du budget 2024.

*Page Conclusion :*

*La mise en place des nouvelles exigences, la revalorisation salariale, les annuités, l'IPC et l'augmentation des places d'accueil va entrainer un coût supplémentaire pour les communes de 1'139'628.- par rapport au budget 2023 et s'élevé à 7'503'448.- pour le budget 2024.*

Le coût supplémentaire est à mettre en lien avec + 111 places d'accueil collectif (préscolaire et parascolaire) soit chf 10'267 par place.